

05 OCT. 2022
Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Feytiat.
N° 202200546

La Présidence de Limoges Métropole,
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article
L.151-46, R.151-18 et L.151-19,
Vu le règlement des données de l'an 2004 approuvé
le Plan local d'urbanisme de Feytiat,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article
L.361-6,
CONSIDÉRANT les documents annexés,
CONSTATANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
commune de Feytiat.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat sont mises à jour de
six documents annexés au présent arrêté. Le site d'urbanisme à l'origine de cet urbanisme est
indiqué ci-dessous.

ARTICLE 2. Le présent arrêté est affiché sur les documents annexés à la disposition du public à la mairie
de Feytiat et au siège de Limoges Métropole à date de présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole,
sous réserve.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard PALISSOT, le **05 OCT. 2022**

La Présidente,
Guylaine GAZARD
Pour la Présidente
La Conseillère Régionale Bernadette
Sylvestre **ROCHES**

Publié le 10/10/2022



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200546_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_FEYTIAT.pdf
(.pdf, 3,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**